

TERMES DE REFERENCE POUR RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA REALISATION D'ETUDE DE FAISABILITE DE REFECTION DE L'IMMEUBLE LUMUMBA

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de la mise en place du nouveau régime de sécurité sociale en faveur des agents publics de l'Etat, une institution dénommée Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics de l'Etat (CNSSAP) a été créée par le décret n°15/031 du 14 décembre 2015.

La CNSSAP, dont le siège provisoire est situé à l'Aile 4, 2^{ème} niveau du bâtiment de la Fonction publique, recrute un bureau d'études spécialisé dans les travaux de génie civil.

Ce bureau opérationnel, des compétences vérifiables, dont la mission sera de réaliser une étude de faisabilité pour la réhabilitation dudit immeuble devra répondre aux critères développés dans les termes de référence.

En effet, la soumission consistera à faire la meilleure proposition de rapport (qualité-coût) pour les services proposés et adaptée aux conditions exigées par la CNSSAP, conformément aux spécifications techniques et financières précisées dans les termes de références.

2. DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Objectif général de la mission

L'objectif de la mission est d'assurer, pour le compte de la CNSSAP, la réalisation des études techniques relatives aux travaux de réfection qui seront effectués à l'immeuble LUMUMBA, situé sur petit boulevard Lumumba, 8^{ème} rue, Limete/Résidentiel, dans la Commune de LIMETE.

- Objectifs spécifiques

La mission confiée au bureau d'études comprendra spécifiquement les tâches ci-après :

- Relevés topographiques du site (aux échelles) et études géotechniques ;
- Constat et relevé de l'existant ;
- Evaluation environnementale et sociale ;
- Proposer au maître d'ouvrage les possibilités techniques les mieux adaptées.

De manière plus détaillée, le consultant exécutera les tâches de :

- Conception des plans d'aménagement du site : en produisant les mémoires descriptives, les plans d'architecture, de Génie civil, des dessins techniques ;
- Fourniture au maître d'ouvrage des différentes mémoires, rapports, plans, graphiques et photos relativement aux études d'impact environnemental et social.

D'une manière générale, le consultant prendra en considération la nécessité de minimiser les impacts négatifs environnementaux et sociaux lors de l'identification des points cibles de son étude, ainsi que sur le choix des matériaux proposés pour la réalisation de l'ouvrage.

3. RÉSULTATS, LIVRABLES ATTENDUS, METHODOLOGIE

Le consultant fournira les rapports suivants :

- **Un rapport d'études d'avant-projet sommaire qui doit comporter :**
 - i. Un mémoire descriptif, explicatif et justificatif consacré à (aux) :

- l'exposé et l'étude comparative des différentes solutions d'ensemble possibles ;
- la justification de choix de la solution d'ensemble préconisée ;
- la description de cette solution d'ensemble préconisée ;
- l'indication des bases d'estimation des dépenses ;
- aspects environnementaux et mesures de réduction des nuisances liées aux travaux à effectuer.

- ii. Une estimation sommaire des dépenses liées aux travaux de réhabilitation ;
- iii. Le dossier de la solution d'ensemble renfermant tous les plans (croquis, esquisses, schémas, plans de masse, plan de situation aux échelles appropriées).

- **Un rapport d'études d'avant-projet détaillé :**

Etablissement de l'avant-projet détaillé, qui permet d'arrêter toutes les options architecturales, techniques, environnementales, financières et gestion de l'opération.

- **Un mémoire descriptif, explicatif et justificatif consacré à :**

- l'indication de l'ensemble des données utilisées (données climatiques, géotechniques, canalisations et ouvrages enterrés) ;
- l'identification de l'ensemble des dispositions réglementaires, des servitudes et de l'application qui en a été faite ;
- la justification des types d'ouvrages préconisés ;
- la description des ouvrages et de leurs principaux composants de construction ;
- l'indication des dates souhaitables et délais normaux d'exécution des travaux ;
- l'indication des bases d'évaluation détaillée des dépenses ;
- un rapport sécurité incendie.

- **Une évaluation détaillée des dépenses :**

Elle sera fondée sur les avant métrés. Elle doit être détaillée par corps d'état (Génie civil, charpentes, électricité, sécurité incendie, fluides, dispositions environnementales).

Le dossier technique des ouvrages renferme les spécifications techniques détaillées et des plans d'exécution des ouvrages.

A. Ces études ont pour but de déterminer tous les détails architecturaux et techniques des ouvrages et la spécification des lots techniques qui pourront être exécutés chacun par un spécialiste. Elles porteront essentiellement sur :

- Les caractéristiques fonctionnelles, dimensionnelles et de positionnement de tous les détails de l'ouvrage ;
- Le choix des matériaux et équipements ;
- Le planning général de la réhabilitation ;
- L'impact sur l'environnement.

B. **Les spécifications techniques détaillées** définissent sans ambiguïté, concurremment avec plans d'exécution des ouvrages, les travaux de divers corps, elles comportent le programme général prévisionnel des travaux avec les dates probables d'interventions des différents corps d'état, le devis quantitatif ou avant métré énumérant les diverses unités d'œuvre employées dans la réhabilitation et indiquant la quantité nécessaire de chacune d'elles l'estimation détaillée des dépenses s'appuyant sur le devis quantitatif.

C. **Les plans d'exécution des ouvrages** comportant les schémas fonctionnels, notes techniques et calculs dont l'établissement précède et commande celui des plans d'exécution qui eux, accompagnés de leurs nomenclatures et instructions techniques, définissent sans ambiguïté, concurremment avec les spécificités techniques détaillées, les travaux des différents corps d'état.

D. **L'étude détaillée d'impact environnemental** comprend notamment :

- La description et l'analyse de l'état initial du site et de son environnement physique, biologique, socioéconomique et humain ;
- L'identification et l'évaluation des effets possibles de la mise en œuvre des travaux sur l'environnement naturel et humain.

4. DUREE DE LA MISSION ET PLAN PREVISIONNEL

Le consultant est appelé à présenter dans son offre un planning prévisionnel de la mission ne dépassant pas 40 jours de travail sur une période de 2 mois. En effet, dans l'accomplissement de la mission, le bureau d'études devra tenir compte du début des études préliminaires jusqu'à l'approbation du dossier de consultation des entrepreneurs (8 semaines).

Le délai ci-dessus n'inclut pas le délai d'approbation des différents dossiers par le maître d'ouvrage. Par conséquent, il n'est pas calendaire et successif à partir de la date de démarrage des études.

Dans tous les cas, il est demandé au bureau d'études une grande disponibilité pour répondre à tout moment aux sollicitations de la CNSSAP, ceci du début de la mission jusqu'à la fin des études.

5. QUALIFICATION ET EXPERIENCE DU CABINET

Le consultant (Firme ou Bureau d'études) doit :

- être une société de conseil et d'ingénierie ou un cabinet d'architecte ;
- avoir une expérience professionnelle d'au moins 5 ans ou plus dans le domaine de réalisation des infrastructures ;
- avoir accompli avec succès au moins 5 missions similaires en RD Congo ou en Afrique subsaharienne durant les dix (10) dernières années ;
- être orienté dans la démarche qualité.

Le Bureau d'études mettra sur l'étude, un **personnel clé qualifié** ayant une grande expérience dans le domaine spécifique.

h

Ainsi le personnel- clé sera constitué de :

Effectif	Poste	Qualification
01	Chef de Mission	Architecte ou un ingénieur (BAC+5) bénéficiant d'une expérience minimale de 10 ans en conception ou études des travaux de construction ou réhabilitation des bâtiments et doit fournir au moins dix études réalisées dans les 5 dernières années avec trois références vérifiables.
01	Un spécialiste en environnement : intervention à temps partiel	Ingénieur en génie civil ou Architecte (BAC+5), ayant au moins 5 ans d'expérience confirmée dans l'évaluation environnementale des études similaires. Il devra durant les cinq dernières années être impliqué dans 5 études similaires avec au moins deux références dans les études de bâtiments.
01	Géomètre Topographe	Spécialiste dans le calcul des structures de bâtiment et qui doit être un ingénieur (BAC+5). Il doit avoir au moins 5 ans d'expérience dans le calcul des structures et ayant travaillé dans les entreprises ou bureaux d'études. Il doit avoir la maîtrise d'un logiciel de calcul et doit produire au moins cinq (5) missions similaires vérifiables.

6. CONTENU DU DOSSIER ET DATE DE DEPOT

Chaque offre doit comporter une proposition technique et une proposition financière. Les prestataires intéressés sont invités à présenter leurs propositions techniques et financières en hors taxe (HT)/(TTC) et libellées en Francs Congolais sous pli fermé, conformément aux clauses et conditions des présents termes de référence.

Le dossier de candidature comprendra :

(1) Une offre technique

- Note explicative sur la compréhension des termes de référence et les raisons de la candidature ;
- Brève présentation de l'approche méthodologique et de l'organisation de la mission envisagée (max 2 pages) ;
- Le CV détaillé du consultant incluant l'expérience acquise dans des projets similaires ;
- Une évaluation sommaire des dépenses afférentes à l'exécution des ouvrages.

(2) Une offre financière

La proposition financière doit être libellée en CDF. Afin de faciliter la comparaison des offres financières, il est recommandé aux candidats de fournir une ventilation de leur offre financière.

Par ailleurs, les candidats voudront bien noter que les paiements ne pourront être effectués que sur la base des produits livrés, c'est-à-dire sur présentation du résultat des services spécifiés dans les TDRs et après validation de ces livrables par le Comité de suivi.

Les honoraires du consultant seront payés comme suit :

Paiement	Montant	Livrable
1 ^{er} Versement	20%	- Un rapport d'études d'avant-projet sommaire.
2 ^{ème} Versement	30%	- Un rapport d'études d'avant-projet détaillé.
3 ^{ème} Versement	50%	- Un mémoire descriptif, explicatif et justificatif ; - Une évaluation détaillée des dépenses.

Aucune information permettant d'identifier le soumissionnaire ne devra figurer sur l'enveloppe extérieure.

7. CRITERES DE SELECTION

Les offres seront évaluées sur la base de la méthode de notation pondérée. L'attribution du contrat devrait être faite en fonction de l'évaluation des offres déterminée comme suit :

- Compatibilité /acceptabilité et ;
- Obtention du meilleur score sur un ensemble prédéterminé de pondération des critères techniques et financiers spécifiques.
 - Poids des critères techniques : 70%
 - Poids des critères financiers : 30%

La notation technique sera accordée selon les critères suivants :

Critères d'évaluation technique		Nombre des points	Société			
N°	Critères d'évaluation		A	B	C	D
1	Expérience dans la réalisation des prestations similaires (l'expérience générale dans les études d'ingénierie)	20				
2	Expérience dans le secteur (l'expérience spécifique dans l'évaluation des coûts en vue de la fiabilisation, réhabilitation et extension)	10				
3	Capacités techniques (l'expérience spécifique dans les études et supervision des travaux de réalisation, réhabilitation et extension)	20				
4	Composition et qualité de l'équipe	10				
5	Méthodologie proposée	15				
6	Respect des termes de référence	15				
7	Présentation du dossier de réponse	10				
Note maximale		100				

Seules les candidatures ayant obtenu une note au moins égale à 70 points sur le total des 100 points seront retenues pour une analyse financière.

La méthode d'évaluation qui sera utilisée est celle du meilleur rapport qualité/prix (score combiné). Il sera tenu compte des qualifications du consultant et sa proposition financière avec un score d'au moins 30 % pour l'offre financière.

8. DUREE DE LA MISSION ET REMISE DES CANDIDATURES

La durée maximale d'exécution de la mission est de 40 jours calendaires.

Les propositions doivent être adressées au Chargé de mission, à l'adresse suivante : Bâtiment de la Fonction publique, Aile 4, 2^{ème} niveau, Commune de la Gombe.

La date limite pour la réception des offres est fixée au plus tard le 20 septembre 2019 à 15 h 00' (heure locale) avec la mention « **recrutement d'un consultant/firme pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la réfection de l'immeuble LUMUMBA /CNSSAP** ».

La proposition technique (note de compréhension des TDRs + curriculum vitae) et la proposition financière doivent être soumises dans des enveloppes séparées.

Les demandes de clarifications devront être adressées uniquement par écrit à l'adresse suivante : nsakapele@cnssap.cd ou contact@cnssap.cd